

## DÉCISION DU BUREAU N° DCB-18-2021

### DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021 À 18H30

*Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3*

**Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,**

*Date de la convocation : 30 avril 2021*

Étaient présents : (12)

Mesdames et Messieurs, Doris BRUGGER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Bertrand IVAIN, Christian LERDUNG, Jean-Marc METZ, Estelle MIRANDA, Corinne RABAULT, Georges RISS, Fabien SCHOENIG, Dominique SPRINGINSFELD, Christian SUTTER.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (9)

Madame Danièle BACH a donné procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD,  
Madame Fabienne BAMOND a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,  
Monsieur Joseph BERBETT a donné procuration à Monsieur Georges RISS,  
Madame Danielle CORDIER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc METZ,  
Monsieur Stéphane DUBS a donné procuration à Monsieur Georges RISS,  
Monsieur Hugues DURAND a donné procuration à Madame Doris BRUGGER,  
Monsieur Germain GOEPFERT a donné procuration à Monsieur Fabien SCHOENIG,  
Monsieur Didier LEMAIRE a donné procuration à Madame Estelle MIRANDA,  
Monsieur Hervé WERMUTH a donné procuration à Monsieur Fabien SCHOENIG,

Étaient excusés sans représentation : (5)

Mesdames et Messieurs Sabine HATTSTATT, Nicolas JANDER, Véronique LIDIN, Aurélio TOLOSA, Joseph-Maurice WISS.

<b>FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION AU QUARTIER PLESSIER A ALTKIRCH/CARSPACH ET A L'HOTEL D'ENTREPRISES A TAGOLSHEIM</b>
---

Nombre de conseillers

En exercice : 26 – Présents : 12 – Procuration : 9 – Absents : 5 – Exclus : 0

Le Président indique que les délibérations en matière de fixation des tarifs de location datent respectivement du 12 mai 2016 en ce qui concerne l'Hôtel d'Entreprises la Forge à Tagolsheim et du 15 février 2008 en ce qui concerne le Quartier Plessier.

Les tarifs de location applicables actuellement sont les suivants :

- Hôtel d'entreprises la Forge à Tagolsheim :

	<b>Contrat de 0 à 36 mois</b>	<b>Contrat de plus de 36 mois</b>
Atelier	3,25 € HT/m <sup>2</sup> /mois	3,90 € HT/m <sup>2</sup> /mois
Bureau	7,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois	7,50 € HT/m <sup>2</sup> /mois

- Quartier Plessier :

	<b>Loyers HT/m<sup>2</sup>/mois</b>
Atelier	3.17 € HT/m <sup>2</sup>
Bureau	6.25 € HT/m <sup>2</sup>

La Commission Développement économique a étudié une évolution de la grille tarifaire avec pour objectifs :

- d'adapter les prix des locations à l'évolution du marché et du coût de la vie ;
- de se donner les moyens d'anticiper les travaux d'entretien ou de remplacement des équipements ;
- de sauvegarder le rôle de développement économique des établissements d'accueil des entreprises ;
- de ne pas menacer la pérennité des entreprises en place ;
- de conserver une attractivité des équipements communautaires.

Par ailleurs, la Communauté de communes Sundgau a été sollicitée à plusieurs reprises par des institutions, structures de formation et entreprises pour bénéficier d'une salle de réunion équipée ponctuellement.

Par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2014, la Communauté de communes d'Altkirch prévoit la possibilité de louer les salles de réunion du Bâtiment 3 à Altkirch. Néanmoins, vis-à-vis des besoins des services de la Communauté de communes, certaines salles ont été réaffectées et d'autres sont très souvent utilisées.

La Commission Développement économique propose d'étendre les modalités de la délibération fixant les conditions de location des salles de réunion du bâtiment 3 du Quartier Plessier à la salle de réunion à l'Hôtel d'Entreprises la Forge à Tagolsheim pour les demandeurs non locataires de l'Hôtel d'Entreprises.

Il est également proposé que ces locations fassent l'objet de convention de mise à disposition, que la salle est réservée prioritairement aux locataires de l'hôtel d'entreprises pour qui la gratuité sera maintenue et enfin que l'usage de cette salle de réunion sera limité aux services d'accompagnement, à la formation, aux associations professionnelles et aux entreprises.

Ainsi, la Commission Développement économique propose de fixer les tarifs à compter du 1er juillet 2021 comme suit :

- Locations de l'Hôtel d'entreprises de la Forge à Tagolsheim :

	<b>Contrat de 0 à 36 mois</b>	<b>Contrat de plus de 36 mois</b>
Atelier	4,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois	4,50 € HT/m <sup>2</sup> /mois
Bureau	7,25 € HT/m <sup>2</sup> /mois	8,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois

	Forfait de location de la salle de réunion pour les non locataires
1/2 journée	50 € HT
1 journée	80 € HT

- Locations du Quartier Plessier :

	Contrats de 0 à 36 mois	Contrats de plus de 36 mois
Atelier	3,50 € HT/m <sup>2</sup>	4,00 € HT/m <sup>2</sup>
Bureau	7,00 € HT/m <sup>2</sup>	7,25 € HT/m <sup>2</sup>

### **Le Bureau de la Communauté de Communes,**

**VU** les articles L.145-33 à L.145-40 du Code de commerce qui définit les modalités de constitution du prix du loyer et des conditions de renouvellement ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2020 lui donnant délégation d'attributions ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Développement économique du 6 avril 2021 ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs de location à compter du 1er juillet 2021 comme suit :

- Locations de l'Hôtel d'entreprises de la Forge à Taqolsheim :

	Contrat de 0 à 36 mois	Contrat de plus de 36 mois
Atelier	4,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois	4,50 € HT/m <sup>2</sup> /mois
Bureau	7,25 € HT/m <sup>2</sup> /mois	8,00 € HT/m <sup>2</sup> /mois

	Forfait de location de la salle de réunion pour les non locataires
1/2 journée	50 € HT
1 journée	80 € HT

- Locations du Quartier Plessier :

	Contrats de 0 à 36 mois	Contrats de plus de 36 mois
Atelier	3,50 € HT/m <sup>2</sup>	4,00 € HT/m <sup>2</sup>
Bureau	7,00 € HT/m <sup>2</sup>	7,25 € HT/m <sup>2</sup>

**DIT** que les modalités d'accès à la salle de réunion de l'Hôtel d'Entreprises la Forge sont les suivantes :

- une convention d'occupation sera établie suite à la réservation,
- la salle sera mise à disposition en priorité pour les locataires de l'Hôtel d'Entreprises la Forge, les services de la Communauté de Communes et ses partenaires,
- la gratuité sera maintenue pour les résidents de l'Hôtel d'Entreprises la Forge,
- la location de la salle sera limitée à l'usage aux services d'accompagnement, à la formation, aux associations professionnelles et aux entreprises.

Pour extrait conforme  
Altkirch, le 10 mai 2021  
Le Président

Date de réception en Préfecture :

